

BULLETIN DE PAIE

01/07/2025 au 31/07/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59 1010 Rue Arthur Brunet 59220 DENAIN Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	P0194/0016/B1/0/0	Aide Etancheur
CONVENTION COLLECTIVE	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	1 98 07 99 353 059 77	Niveau I Position 2 coef 170
	Date d'entrée 03/05/2023	sortie ancienneté 03/05/2023
	SALARIE	
	M. ABDICHE Mohammed 76 Boulevard Caraman Appartement 2 59220 DENAIN	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0854	1 833,00		
Abs. hres sans solde(SALBASE)	-31,67	12,0854	-382,74		
TOTAL BRUT	120,00		1 450,26		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 450,26			7,0000	101,52
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	1 450,26	0,8700	12,62	4,0700	59,02
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 450,26			8,6700	125,74
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	1 450,26	6,9000	100,07	8,5500	124,00
Sécurité Sociale déplafonnée	1 450,26	0,4000	5,80	2,0200	29,30
Complémentaire Tranche 1	1 450,26	4,0100	58,15	6,0100	87,16
FAMILLE	1 450,26			3,4500	50,03
ASSURANCE CHÔMAGE	1 450,26			4,2500	61,64
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					41,01
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					285,70
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 449,82	6,8000	98,59		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 449,82	2,9000	42,05		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-491,27
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			317,28		473,85

--

NET SOCIAL				1 132,98
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				1 132,98
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 175,03	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	1 132,98 €
MOIS	120,00	3 925,00	1 450,26	317,28	1 175,03	473,86	
CUMUL	941,34	27 475,00	11 376,51	2 488,86	9 217,48	3 692,45	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
-----------------------------	--

1 924,11

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/07/2025 au 31/07/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59	P0194/0017/B1/0/0	Aide Etancheur
1010 Rue Arthur Brunet		
59220 DENAIN	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	1 82 08 99 121 999 10	Niveau I Position 2 coef 170
	Date d'entrée 01/07/2024	sortie ancienneté 01/07/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BELABBAS Mohammed	
	37 Rue Jules Mousseron	
	59220 DENAIN	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0854	1 833,00		
Congés payés bâtiment du 01/07/2025 au 30/07/2025	-151,67	12,0854	-1 832,99		
Congés non payés le 31/07/2025					
Compteur hres suppl.	1,33				

--

NET SOCIAL			0,00	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			0,00	
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	18,75

Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron.							NET A PAYER	0,00 €
MOIS		3 925,00					REGLEMENT	Chèque
CUMUL	821,34	27 475,00	9 930,28	2 170,21	8 029,23	3 232,59	DATE DE PAIE	31/07/2025

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
0,00	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

01/07/2025 au 31/07/2025

CONVENTION COLLECTIVE
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-

SALARIE
M. BENDJABALLAH Hichem Residence Henri Blot B21 Rue Ernest Renan 59220 DENAIN

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	11,9206	1 808,00		
Congés payés bâtiment du 01/07/2025 au 31/07/2025	-151,67	11,9206	-1 808,00		
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	0,01	6,8000			
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	0,01	2,9000			
Compteur hres suppl.	3,33				

Heures						Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER		0,00 €
MOIS		3 925,00									REGLEMENT		Virement
CUMUL	742,34	27 475,00	8 859,08	2 138,99	7 124,32		2 966,38				DATE DE PAIE		31/07/2025

NET A PAYER	0,00 €
REGLEMENT	Virement
DATE DE PAIE	31/07/2025
Total versé par l'employeur	
0,00	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

01/07/2025 au 31/07/2025

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0854	1 833,00		
Congés payés bâtiment du 01/07/2025 au 09/07/2025	-151,67	12,0854	-1 832,99		
Congés non payés du 10/07/2025 au 31/07/2025					

NET SOCIAL			0,00	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			0,00	
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures							Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER		0,00 €
MOIS		3 925,00										REGLEMENT		Chèque
CUMUL	501,67	23 269,64		6 062,93	1 326,38	4 912,32		1 980,00				DATE DE PAIE		31/07/2025

NET A PAYER	0,00 €
REGLEMENT	Chèque
DATE DE PAIE	31/07/2025
Total versé par l'employeur	
0,00	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/07/2025 au 31/07/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59 1010 Rue Arthur Brunet 59220 DENAIN Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	P0194/0001/B1/0/0	Etancheur
CONVENTION COLLECTIVE	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	1 74 11 99 352 626 04	Niveau II coef 185
	Date d'entrée 01/04/2019	sortie ancienneté 01/04/2019
	SALARIE	
	M. KHEBIZI Rezki BAT G - ENTREE 22 - APT 52 Boulevard de la Liberté 59282 DOUCHY LES MINES	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,7250	1 930,00		
Abs. hres sans solde(SALBASE)	-11,67	12,7250	-148,50		
TOTAL BRUT	140,00		1 781,50		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 781,50			7,0000	124,71
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	1 781,50	0,8700	15,50	4,0700	72,51
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 781,50			8,6700	154,46
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	1 781,50	6,9000	122,92	8,5500	152,32
Sécurité Sociale déplafonnée	1 781,50	0,4000	7,13	2,0200	35,99
Complémentaire Tranche 1	1 781,50	4,0100	71,44	6,0100	107,07
FAMILLE	1 781,50			3,4500	61,46
ASSURANCE CHÔMAGE	1 781,50			4,2500	75,71
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					50,39
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					350,96
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 780,97	6,8000	121,11		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 780,97	2,9000	51,64		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-520,38
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			389,74		665,20
Compteur hres suppl.	12,66				

--

NET SOCIAL				1 391,76
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				1 391,76
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 443,40	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	187,93

HeuresPlafond S.S.Brut S.S.RetenuesNet ImposableCotis. Patron.							NET A PAYER		1 391,76 €		
MOIS	140,00	3 925,00	1 781,50	389,74	1 443,40	665,20	REGLEMENT		Chèque		
CUMUL	1 051,01	27 475,00	13 414,38	2 911,94	10 703,42	4 988,25	DATE DE PAIE		31/07/2025		
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.							Total versé par				

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
2 446,70	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/07/2025 au 31/07/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59	P0194/0015/B1/0/0	Etancheur
1010 Rue Arthur Brunet		
59220 DENAIN	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	1 71 04 99 352 921 35	Niveau II coef 185
	Date d'entrée 18/09/2024	sortie ancienneté 13/03/2023
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. LAMRI Kouider	
	8 rue Turgot	
	59100 ROUBAIX	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	13,0000	1 971,71		
Congés payés bâtiment du 01/07/2025 au 21/07/2025	-151,67	13,0000	-1 971,71		
Congés non payés du 22/07/2025 au 31/07/2025					
Compteur hres suppl.	13,33				

--

NET SOCIAL			0,00	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			0,00	
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	202,14

	Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	0,00 €
MOIS		3 925,00					REGLEMENT	Chèque
CUMUL	586,00	27 475,00	7 661,32	1 651,60	6 029,69	3 020,96	DATE DE PAIE	31/07/2025

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
0,00	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.